



Expropriation suite à une nouvelle ligne sncf

Par **wasch_old**, le **13/11/2007** à **20:28**

Bonjour tout le monde,

voila, une nouvelle ligne sncf doit être construite (Rennes-...), et le trajet de cette ligne passe par la maison de mon père (une maison de famille), il sera donc obligatoirement exproprié.

J'aimerais donc savoir quelles sont les procédures à suivre:

- 1- Doit-il prendre un avocat ?
- 2- Combien peut-il demander en plus du prix de la maison ?
- 3- Si il n'est pas d'accord avec le prix, que se passera t-il dans ce cas ?

Encore merci pour vos réponses !!!